

contre les maladies

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Nom commercial: Argolem

Date de révision: 29.11.2021

Version : 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Argolem

Synonyme

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation

Produit phytosanitaire

Utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

Biofa AG

Adresse:

Rudolf-Diesel-Strasse 2

D - 72525 Münsingen

E-Mail:

info@chemical-check.de

Fournisseur:

AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative

Adresse:

Nordring 4

CH - 4147 Aesch

Téléphone:

+41 (0) 58 434 32 82

E-Mail:

bioprotect@fenaco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2

Eye Dam. 1

STOT SE 3

2.2 Éléments d'étiquetage

Tenir hors de portée des enfants.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Eviter d'inhaler poussière ou aérosol.

Porter des gants de protection / des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux / du visage.

Après contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/MÉDECIN

Symboles et indications de danger:



Mention d'avertissement: Danger

2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistant, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est une préparation.

3.2 Préparations

Sulfate d'aluminium

CAS 10043-01-3

STOT SE3, H335

Skin Irrit. 2, H315

Eye Dam. 1, H318

Concentration 65 %

Equisetum arvense, extrait

CAS 71011-23-9

Concentration 0.2 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarque generale

Pas de mesures spéciales nécessaire

Après inhalation

Fournir de l'air frais. Evacuer la personne de la zone dangereuse. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Consulter un médecin en cas d'irritation de la peau.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever les lentilles. Consulter un médecin immédiatement et préparer la fiche de données de sécurité.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau et demander l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dans certains cas c'est possible que les symptômes se forme seulement après une certain temps/des heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Eau, mousse, produits extincteurs en poudre, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grande débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Oxide de carbon, oxide de sulfure, gaz toxique

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'incendie et d'explosion.

Porte une appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Assurer une ventilation suffisante.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne laisser pas entrer les égouts.

En cas de libération accidentelle dans les égouts informer les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer les résidus selon rubrique 13.

Poser le matériel récupérer dans un emballage bien fermé.

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Rubrique 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les directions sur l'étiquette et le mode d'emploi.

Eviter les contacts avec la peau.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Assurer une bonne ventilation.

Eviter la formation de poussière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bien respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé.

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des produits oxydatifs, des acides ou de bases.

Stockage au température ambiante et sec.

Tenir hors de personne non autorisée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

MAK
Sulfate d'aluminium 2 mg/m³ (Poussière respiratoire)

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage	Lunettes de protection hermétique (EN166)
Protection de la peau	Gants de protection (EN374)
Protection respiratoire	Normalement pas nécessaire. Si le MAK est dépassé utilisation d'un masque avec le filtre P2 (EN143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme et couleur	Solide, poudre, beige, brun claire
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non déterminé
Point de fusion	Pas nécessaire
Point d'ébullition	Non déterminé
Point d'inflammation	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	Non déterminé
Pression de vapeur (20 °C)	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-allumage	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Eviter le contact avec de bases, des acides et de matière oxydative.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	LD50 = 6100 mg/kg (Sulfate d'aluminium)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas de données disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas de données disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de données disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de données disponible
Cancérogénicité	Pas de données disponible
Toxicité pour la reproduction	Pas de données disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Pas de données disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Pas de données disponible
Danger par aspiration	Pas de données disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)

Poissons

- LC50 > 1000 mg/l (OeCD 203)

Invertébrés

- EC50 > 160 mg/l (OECD 202)

Algues

- Pas de données disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique

Produit anorganique n'est pas possible d'éliminer de l'eau par des méthodes biologiques.

Dégradabilité physique et

photochimique

Biodégradation

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau

Aucune information disponible.

Facteur de bioconcentration

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre

Aucune information disponible.

les différents compartiments de

l'environnement

Tension superficielle Adsorption/lixiviation

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB et ne contient pas des substances PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun

12.7 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code/marquage des déchets conforme à OMoD	Éliminer selon les réglementations des autorités. Aucun
Recommandations relatives au produit	
Recommandations relatives à l'emballage	Aucun
Produit de nettoyage recommandé	Aucun
Remarques générales	Aucun

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	-
IMDG, IATA	-
IATA	-
Classe	-
Étiquette	-
ADR, IMDG, IATA	-

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Shipping Name	-
MDG-Technical name	-

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA	-
Classe	-
Étiquette	-
ADR, IMDG, IATA	-

14.4 Groupe d'emballage

ADR-Packing Group	-
IMDG-Packing group	-

14.5 Dangers pour l'environnement

-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun connu

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non classé

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Avis de non-responsabilité

Exclusion et limitation de la responsabilité :

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, ne fait aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, quant à la qualité marchande, à l'adéquation à un usage particulier ou à toute autre nature en ce qui concerne les informations ou le produit auquel elles se rapportent. La seule responsabilité d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, en ce qui concerne les produits identifiés à la satisfaction d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, comme étant défectueux ou non conformes sera le remplacement de ces produits conformément aux instructions d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative. Ce recours de la manière décrite dans le présent document constitue l'exécution des obligations d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, en vertu de toute responsabilité contractuelle, délictuelle ou autre découlant des produits ou de leur utilisation. AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, ne peut être tenue responsable des dommages accessoires, spéciaux, consécutifs ou indirects.